

Rapport n°1 :

Conseil d'administration du 17 novembre 2022 : Approbation du verbatim

Rapporteur(s)	Dominique GREVEY - Président d'UBFC
Service – personnel référent	
Séance du Conseil d'administration	15 décembre 2022

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Ordre du jour :

1. Conseil d'administration du 22 septembre 2022 : Approbation du verbatim.....	2
2. Politique de site : Actualité.....	2
3. Budget rectificatif 2022	6
4. Débat d'orientations budgétaires 2023	6
5. Charte du télétravail : Proposition d'actualisation.....	13
6. Campagne d'emplois 2023	15
7. Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne-Franche-Comté : demande de subvention 2023 auprès de la Région	18
8. Appel à Projets génériques de l'ANR 2022 : Résultats UBFC	18
9. Erasmus+ : Mobilité pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique extérieure.....	19
10. Questions diverses	20

(La séance est ouverte à 14 h 30, Salle des Conseils – Institut Agro Dijon, et en visioconférence via Zoom, sous la présidence de M. Dominique Grevey, Président d'UBFC)

- : - : - : - : - : - : -

M. Grevey.- Bonjour à toutes et à tous.

Nous sommes à l'Institut Agro à Dijon. Le directeur de l'Institut Agro Dijon va nous accueillir dans ses locaux.

M. Roche-Bruyn.- Je suis heureux d'accueillir ici ceux qui sont en présentiel, dans cette salle du Conseil d'administration de l'Institut Agro Dijon. Je suis très heureux que le Conseil d'administration d'UBFC puisse se tenir ici, à Dijon et dans notre école. Je ne vais pas vous décrire l'école parce que je pense que la plupart d'entre vous savent ce que nous sommes.

Je dirai simplement quelques mots de quelque chose qui ne fait pas partie des missions bien repérées par tout le monde, c'est qu'au-delà de cette école qui est une école qui forme des ingénieurs, 40 % des personnels de l'école travaillent dans une mission d'appui à l'enseignement technique agricole pour toute la France. Derrière cela, il y a pour nous un enjeu très fort qui est le lien entre le technique et le supérieur, avec des savoir-faire qui sont importants en la matière. J'ai découvert que l'innovation pédagogique était très challengée pour le supérieur grâce au savoir-faire de l'enseignement technique. Ce sont donc des choses que je souhaitais mettre en lumière.

Je forme le vœu que le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche de Bourgogne-Franche-Comté puisse se consolider autour des projets qui sont en train d'émerger. Nous avons un challenge qui est très clair, qui nous est commandé, qui est d'arriver à trouver une coordination robuste, pérenne et à la hauteur de l'excellence de la recherche de Bourgogne-Franche-Comté ; je reprends ici les termes de la lettre signée par la ministre et le SGPI.

C'est donc la densité de ce que l'on pourra coordonner ensemble qui sera le juge de paix aux yeux de Paris, du ministère et du SGPI.

Je ne vais pas en dire beaucoup plus afin de ne pas perturber votre Conseil d'administration, que j'ai fréquenté dans une période antérieure. Je vois d'ailleurs quelques personnes qui étaient à mes côtés lorsque j'étais administrateur.

Je vous souhaite de bons travaux. Les travaux sont effectivement importants en cette période importante pour UBFC.

Je n'en dis pas plus et je laisse la parole au président.

M. Grevey.- Merci, Monsieur le Directeur, de votre accueil et pour la mise à disposition de la salle et des moyens qui vont avec.

Je vais commencer par indiquer les procurations :

Mme Martinez aura la procuration de Mme Vignot lorsqu'elle ne sera pas au CA, mais elle n'est pas encore arrivée.

M. Luigi a la procuration de Mme Baille,

Mme Vantard a la procuration de Mme Munier-Jolain,

Mme Attuel-Mendes a la procuration de M. de La Brosse,

Mme Pucéat a la procuration de Denis Hameau,

M. Roulliat aura, à son arrivée, la procuration de Mme Hervet,

M. Tatibouët a la procuration de Mme Bépoix,

M. Bouchet a la procuration de Mme Maurel,

Mme Langlade a la procuration de Madame Bartasyte.

Je pense n'avoir oublié personne. Je vous laisse réagir si jamais il y en a que je n'ai pas indiqué, sachant que nous n'avons pas eu connaissance d'autres procurations.

Ça a l'air d'être bon.

Nous sommes 23 présents, 6 représentés, ce qui fait que nous sommes 29.

Mme Frèrebeau vient d'arriver. Le quorum étant de 23, nous pouvons débiter cette séance du Conseil d'administration.

1. Conseil d'administration du 22 septembre 2022 : Approbation du verbatim

Je vous propose de débiter par le rapport n° 1 qui est l'approbation du verbatim du dernier Conseil d'administration.

Est-ce que vous avez des remarques ? (*Néant*).

M. Besnard.- J'étais absent, je ne participerai donc pas au vote.

M. Grevey.- S'il n'y a pas de remarque, je vous propose de voter.

Qui vote contre ?

Qui ne prend pas part au vote ? Nous avons donc Monsieur Besnard.

Qui s'abstient ?

Je vous remercie pour cette approbation.

2. Politique de site : Actualité

Je vous propose de passer au sujet suivant qui est l'actualité sur la politique de site.

Je vais vous donner un peu d'actualité globale sur la politique de site et nous parlerons un peu plus en détail d'UBFC au moment du débat d'orientations budgétaires si vous en êtes d'accord.

Sur la politique de site, vous avez tous eu le courrier que nous avons reçu émanant de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche et du secrétaire général pour l'investissement. Vous en avez donc tous la teneur. Jusque-là, tout va bien.

Les établissements travaillaient sur deux projets distincts. Je pense que vous êtes également au courant.

Il s'agissait d'un EPE centré du côté de l'université de Bourgogne et de BSB – sachant que je centre sur les membres actuels d'UBFC. Cet EPE associe également le CHU de Dijon, le centre de lutte contre le cancer CGFL, l'école supérieure de musique, Sciences Po et l'ENSAM pour ce projet.

Le deuxième projet est un projet de ComUE expérimentale qui est porté par les établissements qui sont restés dans UBFC, en tout cas qui n'ont pas dit qu'ils partaient d'UBFC. On va retrouver les Arts et Métiers, l'Institut Agro, l'UTBM, Supmicrotech et l'UFC, auxquels on rajoute aujourd'hui l'EFS Bourgogne-Franche-Comté.

Ces deux projets sont en train de se développer et le courrier de la ministre insiste sur le fait qu'il faut trouver un moyen de rapprocher ces deux projets puisqu'elle dit qu'il faut un projet de coordination à l'échelle régionale robuste, pérenne et à la hauteur de l'excellence. Là, je crois que je reprends exactement une des phrases de la ministre.

Les chefs d'établissement se sont déjà réunis le 11 novembre et ils se réunissent à nouveau demain pour discuter d'une convention d'association, d'alliance. En tout cas, ils travaillent pour voir comment réunir les deux projets et faire en sorte qu'on puisse parler d'une vraie coordination à l'échelle régionale robuste, pérenne et à la hauteur des attentes.

Voilà pour la politique de site.

Nous avons jusqu'à la fin du mois pour remettre une copie. En réalité, au niveau du ministère, le message est passé disant qu'il serait bien qu'il y ait quelque chose qui remonte très rapidement maintenant pour qu'il y ait des "navettes" de discussions avec le ministère. Je pense que les choses vont se passer assez vite maintenant, mais je ne vais

pas présumer de ce qui va se passer puisque je ne participe pas aux réunions sur la construction du futur. Je me concentre plutôt sur l'arrêt ou la transformation d'UBFC.

Là, il y avait un document à préparer ; vous l'avez dans votre dossier, dans les documents du DOB. Il faut également travailler à l'évolution éventuelle des PIA. Quand je parle d'évolution, on peut imaginer soit qu'il y ait un maintien des PIA si les chefs d'établissement réussissent à apporter un projet qui soit suffisamment convaincant ; soit qu'il y ait un arrêt. Après, il peut y avoir des choses entre les deux, mais je ne veux pas me lancer là-dedans.

S'il devait y avoir un arrêt, d'après ce que j'ai compris, cela se passerait comme on l'a fait pour l'ISITE, c'est-à-dire qu'on négociera la phase d'arrêt. Ce ne sera donc pas un arrêt brutal, en tout cas j'espère que ce ne sera pas brutal comme on l'a vécu là. C'est un arrêt qui sera beaucoup moins compliqué, c'est-à-dire qu'on prendra en compte le fait que nous avons des doctorants, par exemple, qui vont aller jusqu'au bout. Mais je vous propose d'en parler un peu plus tard au moment du DOB puisque le document est à ce niveau-là.

En ce qui concerne les PIA, l'arrêt a été effectivement brutal avec la lettre, puisque nous avons reçu cela le vendredi soir du week-end de la Toussaint. Le lundi, j'ai réuni les porteurs de projets PIA et nous avons jusqu'à jeudi pour engager des dépenses. Les services ont donc travaillé avec les porteurs de projets pour engager le plus de dépenses possible, de façon que nous puissions fonctionner pendant le mois de l'arrêt ou peut-être plus. Ce sont là des éléments importants.

Après, il y avait quelques petites difficultés que je vais souligner. Il s'agit par exemple de se dire que nous avons trois doctorants qui étaient arrivés sur le site, qui devaient être inscrits mais qui n'étaient pas encore inscrits. De fait, ils ont pris des appartements, etc., ils sont sur le site et si nous ne les recrutons pas, cela pose problème. J'en ai discuté avec les chefs d'établissement et j'ai alerté le ministère, le SGPI et l'ANR sur le sujet. Je les ai relancés ce matin. J'ai compris qu'ils n'avaient pas trop aimé mon message, mais ce n'est pas grave car les jeunes sont dans la difficulté. Il ne faudrait donc pas réfléchir pendant 15 jours ou 3 semaines pour savoir si on leur permet d'être embauchés ou pas.

Nous avons un deuxième souci. Certaines composantes d'établissement qui avaient des étudiants de master ayant des bourses de mobilité entrantes engageaient juridiquement mensuellement. Ce qui fait qu'à partir du moment où on ne peut plus faire d'engagement juridique, les bourses tombent.

J'en ai discuté avec les établissements qui ont convenu qu'ils allaient prendre le risque de financer les bourses et nous allons essayer de faire en sorte que le ministère accepte que nous puissions engager ces bourses. Sinon, on crée une différence entre les étudiants qui ont eu la chance d'avoir des engagements juridiques annuels et les autres en défavorisant ceux qui avaient des engagements juridiques mensuels, ce qui est un peu bizarre. Et comme dans la lettre, ils disent qu'ils ne veulent pas pénaliser les étudiants, je les ai un peu relancés ce matin sur ce type de sujet.

Pour la situation du site, les établissements travaillent par groupe sur des projets séparés, ils travaillent ensemble pour rassembler une alliance, une association, je ne sais pas comment nous l'appellerons, on verra ce qu'il en sortira.

Les jalons d'arrêt et de transformation d'UBFC sont à peu près écrits. Je pense que c'est abouti à 90 %.

Concernant l'évolution des PIA, il reste à faire ce travail, à savoir si on propose une trajectoire d'arrêt si jamais les PIA étaient arrêtés. Certains porteurs de projets disent qu'on ne va pas faire de trajectoire d'arrêt. Ceci présente malgré tout un risque qui est que si on ne propose pas de trajectoire d'arrêt et que les PIA sont arrêtés, il ne faudrait pas qu'ils nous disent que de toute façon les PIA sont arrêtés, nous n'avons rien proposé, que c'est donc que tout va bien. Je crains un peu cette position si jamais ça allait dans la mauvaise direction. Je vais donc essayer de convaincre les quelques résistants à l'idée d'aller dans ce sens.

Voilà pour le point d'actualité. Je ne sais pas si vous souhaitez réagir ? Madame Di Scala.

Mme Di Scala.- Nous avons reçu un mail du président de l'université de Bourgogne hier ou avant-hier évoquant la situation et nous indiquant que l'équipe avait proposé la fusion pour sortir de cette situation et que cela avait été refusé globalement. C'est du moins ce que j'ai compris, mais peut-être que j'ai mal compris le message.

Je me demandais donc pourquoi une fusion n'était pas possible, pourquoi cela a-t-il été refusé si tel est le cas et quelle différence il y a entre cet EPE qui est finalement initié par l'université de Bourgogne et d'autres partenaires et une fusion qui répondrait certainement mieux aux attentes du ministère, d'après ce que j'ai compris à la lecture de la lettre qui a été envoyée.

Merci.

M. Grevey.- Je ne vais pas parler pour les établissements, mais tout de même un peu, vous ne m'en voudrez pas. Je vais essayer de dire les choses comme il faut.

Il est vrai qu'à un moment, la problématique de la fusion est venue sur la table. Déjà en 2020, la question de la fusion était là et même avant puisqu'au tout début, lorsque nous avons eu le projet ISITE, il était implicitement dit - et cela avait été annoncé au niveau du jury ISITE - qu'il y aurait une fusion des universités. Sauf que cela n'a jamais pu se faire et le climat de tensions n'est pas propice à envisager une fusion.

Voilà donc sans doute pourquoi les établissements n'ont pas répondu favorablement.

Après, concernant les notions d'EPE, si nous avons deux universités au sein d'un EPE, la règle veut qu'il y ait fusion des universités. Et s'il n'y a pas deux universités, comme c'est le cas dans la plupart des EPE où il y a une seule université et des écoles avec des membres associés - mais je ne suis pas un grand spécialiste de l'EPE parce que c'est un peu compliqué, mais en tout cas, on dit « associés » -, les établissements gardent leur identité morale et juridique.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur Genelot.

M. Genelot.- Je vous adresse mes questions, mais peut-être que d'autres peuvent répondre.

Nous sommes là dans une logique d'avoir un projet sur l'ex-Bourgogne et un projet sur l'ex-Franche-Comté mais avec des partenaires de Bourgogne, comme vous l'avez expliqué au début.

La première question concerne le fait que ce ne soit pas encore tout à fait fixé, je n'aurai donc peut-être pas de réponse à cette question, mais est-ce qu'on se dirige vers une convention de coordination territoriale ? Mais est-ce juridiquement possible de lier un EPE et une ComUE expérimentale par une convention de coordination territoriale ? Donc, dans ce cas, de proposer une convention entre ces deux gros établissements qui seraient en train de se monter, si j'ai bien compris.

La deuxième question. Si c'est bien ce qui se satisfait où peu importe si c'est une convention ou un autre type d'alliance, le courrier qui a été reçu dit qu'il ne peut pas y avoir de convention, mais est-ce qu'il ne peut pas y avoir de convention entre les établissements d'UBFC à l'heure actuelle pas fusionnés ou pas associés ou alors est-ce qu'il n'y a pas de convention du tout ? Ce qui change aussi un peu les choses.

M. Grevey.- Je vais vous donner des éléments de réponse.

Il est clair que si nous mettons en place une convention de coordination territoriale, hormis le fait qu'on utiliserait tous les outils à disposition, EPE, ComUE expérimentale et convention, on ne répondrait pas à ce qui est attendu par le ministère. En tout cas, on répondrait, mais on sait quelles seraient les conséquences, c'est que l'on perdrait directement tous les PIA et là, c'est irrémédiable de mon point de vue.

L'idée, si j'ai compris, c'est qu'on n'est pas dans une convention de coordination territoriale, on est plutôt dans une espèce de bi-association. Ce qui n'est pas tout à fait la même chose. En tout cas, je l'ai compris de cette façon, mais comme les discussions sont en cours, je vous dis des choses qui, demain, ne seront peut-être pas la réalité. Mais ce que j'ai compris, c'est que c'était plutôt une association de l'un avec l'autre et de l'autre avec l'un qui était envisagée.

Mme Pucéat.- Je vais compléter. Ce qui est envisagé aujourd'hui, ce serait plutôt une convention d'association pour ne pas rajouter un troisième outil supplémentaire aux deux déjà mobilisés.

M. Genelot.- Juridiquement, une convention d'association n'est pas quelque chose de prévu par l'ordonnance de 2018 pour favoriser les rapprochements entre les établissements. Du coup, à quel cadre juridique cela se rattache-t-il ? Est-ce quelque chose qui existe déjà depuis longtemps ?

M. Grevey.- Quand on parle d'association, on peut avoir des partenaires associés dans une ComUE et on peut aussi avoir des associés dans un EPE. L'idée est donc d'avoir une association croisée, si j'ai bien compris. Mais ne prenez pas cela pour argent comptant puisque je ne participe pas aux discussions. Ce sont juste des retours que j'ai en plein début de discussion.

M. Grevey.- Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame Di Scala.

Mme Di Scala.- J'ai une autre question. De fait, lorsque ce sera remonté au niveau du ministère, donc assez rapidement d'après ce que j'ai compris, combien de temps va prendre le ministère pour donner sa réponse et dire si cette association lui convient ou non ? Est-ce que nous avons un délai ?

M. Grevey.- Je vais vous répondre sans vous répondre. Comme je vous l'ai dit, il y a des cas difficiles. Ils disent, par exemple, qu'il ne faut pas que les doctorants soient pénalisés et là, j'ai trois cas. J'ai fait remonter l'information le 7 novembre et je n'ai toujours pas de réponse. Il a donc fallu que je renvoie un message un peu sec ce matin, en mettant en copie le directeur de Cabinet de la ministre, pour que cela ait de l'effet.

Je pense que sur le principe, ils vont dire que cela paraît bien ou que ce n'est pas bien et qu'il faut re-travailler. J'imagine que cela ira très vite sur le principe.

Pour tout vous dire, c'est ce que j'espère parce que si on attend trop longtemps, les PIA vont rester arrêtés trop longtemps, les chercheurs, qui sont tout de même le moteur du système, seront complètement désabusés et nous aurons vraiment des difficultés à les remotiver.

Mme Di Scala.- Si toutefois le ministère trouvait que cette option ne lui convenait pas, vers quoi pourrions-nous nous orienter ? Il n'y a pas d'autre option sur la table à l'heure actuelle ?

M. Grevey.- On peut aller de la fusion de l'ensemble des établissements jusqu'à l'éclatement complet du système. Après, je n'ai pas d'avis.

S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, de questions sur ce sujet, je vais vous proposer de passer au sujet suivant.

3. Budget rectificatif 2022

Le sujet suivant était le budget rectificatif 2022. Étant donné la situation, faire un budget rectificatif sincère paraissait compliqué. En accord avec la tutelle, nous avons donc retiré ce point de l'ordre du jour. Il n'y aura pas de budget rectificatif 2022.

4. Débat d'orientations budgétaires 2023

Ce qui nous amène au point suivant qui est le débat d'orientations budgétaires 2023, qui se fait en prévision du budget initial 2023.

La question était de savoir si on faisait un budget initial rapidement ou pas rapidement. Il y a eu beaucoup de discussions et la sentence est tombée hier soir à 19 h 30 environ puisque nous étions avec la rectrice sur le sujet. Elle nous a indiqué qu'après avoir discuté avec les services du ministère, il fallait que nous fassions un budget initial et que nous le remettions au rectorat le 30 novembre, c'est-à-dire dans une dizaine de jours, que dans ce budget, il nous fallait mettre les dépenses probables et les recettes certaines. Il nous a été indiqué que c'était comme ça et que nous n'avions pas à y revenir.

Je vous prie de m'excuser pour cette pointe d'agacement mais c'est parfois un peu compliqué et nous avons fait part de notre inquiétude parce que ce sont les personnels qui, derrière, vont devoir travailler.

Nous avons indiqué que si nous prenions les projets du PIA, ce sont en fait 256 projets qui étaient essaimés dans le système d'information financier puisque si on prend un projet donné - je vais prendre RITM -, on voit qu'on a chaque année des appels à projets avec des projets qui sont labellisés. Nous en avons chaque année quatre ou cinq et là, nous en sommes à 256 en tout, donc avec tous les projets.

Ce qui veut dire, si on dit qu'on prend en compte les financements des doctorants, des postdoctorants, etc., qu'il faut qu'on aille dans ces 256 projets pour regarder ligne par ligne ce qui s'y passe pour essayer d'extraire les éléments à retenir pour le budget. On a donc indiqué que c'était un travail compliqué.

C'est pour cela que ce matin, je me suis permis d'envoyer un courrier à la terre entière au niveau du ministère à Paris, en leur disant que nous avons bien entendu qu'il fallait faire ce budget initial et que nous comprenions, en fonction du courrier de la ministre disant qu'il fallait faire attention aux doctorants et aux étudiants, et que nous inscrivions dans le budget les contributions de SFRI, c'est-à-dire les Graduate Schools, de EIPHI pour la partie formation, etc.

J'ai tout déroulé en leur disant que s'ils ne réagissaient pas avant le lendemain midi, on considérerait que c'était bon et qu'on avancerait. Je peux donc vous dire qu'ils n'ont sans doute pas beaucoup aimé. Mais c'est la conduite que nous allons tenir parce que sinon, je ne vois pas comment faire un budget le plus sincère possible. Nous n'allons pas dire aux étudiants qui sont en master que nous sommes désolés, qu'ils sont venus en master, mais que nous arrêtons parce qu'il n'y aura plus de fonctionnement, qu'on ne paiera plus les enseignements, etc.

Nous avons donc présenté cela et nous allons essayer de tenir ce cap-là. Nous aurons sans doute un retour demain puisque j'ai appris que, finalement, la réunion qui devait avoir lieu entre le SGPI, l'ANR et le ministère en début de semaine aurait finalement lieu demain matin. On pourra donc alors construire le budget dans les meilleures conditions possibles, c'est-à-dire en sachant ce que l'on peut mettre en termes de recettes au niveau des PIA sur le budget initial, étant entendu que nous aurons un budget rectificatif à faire une fois que la situation se sera débloquée - je l'espère - et qu'ils réouvriront l'ensemble des PIA.

Nous pouvons maintenant passer au débat d'orientations budgétaires. Je vais laisser la parole quelques minutes à Éric Commeau, DGS.

M. Commeau.- Merci Monsieur le Président.

En préambule et pour compléter les propos de Monsieur Grevey, la lettre du ministère et du SGPI, qui est censée taper un coup de poing sur la table, fait qu'aujourd'hui les premiers impactés sont les services d'UBFC. Le Président a en effet indiqué qu'on avait retiré le budget rectificatif, mais nous l'avons tout de même fait. Nous avons travaillé un bon mois et demi, avec les outils que nous avons et qui ne sont pas très performants puisque nous sommes toujours sur Cocktail. Il a donc été fait et nous l'avons rangé dans un tiroir, sachant que ce travail n'est pas complètement perdu.

Nous avons maintenu le débat d'orientations budgétaires qui est aussi, aujourd'hui, un exercice encore très intellectuel et finalement peu précis, mais cela me permet de vous donner un certain nombre d'indications et d'éclairer autant que faire se peut les décisions de ceux qui devront en prendre prochainement.

Je ne vais pas vous lire l'ensemble du document. Je pense que vous l'avez tous parcouru avec beaucoup d'intérêt. Nous avons fait un petit rappel de la situation internationale qui ne s'arrange pas puisque les missiles se rapprochent tout doucement de la partie occidentale de l'Europe, avec tout de même le risque confirmé jour après jour d'une récession en 2023. Ceci aura donc forcément des impacts sur nos fonctionnements, notamment sur les labos puisqu'on voit bien, par exemple, les tensions que nous avons aujourd'hui pour avoir un certain nombre de produits, de composants industriels et ceci même avant le déclenchement de la guerre en Ukraine.

À l'échelle nationale, on vous a remis l'ensemble du dossier du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. On est dans un contexte où la croissance va aussi se ralentir. Elle est évaluée, pour 2023, à 1 % et beaucoup d'économistes considèrent que c'est une prévision de croissance très optimiste. C'est le gouvernement qui l'a décidé.

Le gouvernement considère également que l'inflation qui est à plus de 6 % aujourd'hui, presque à 7 %, devrait baisser à partir de 2023. Là aussi, c'est une prévision qui semble à beaucoup très optimiste.

En tout cas, ce qui est annoncé aujourd'hui, c'est que le gouvernement souhaite revenir à un déficit public encadré, après la période Covid. L'objectif est donc de retomber à 5 % du PIB de déficit public. Ce qui veut dire que cela contraint les budgets de chacun des ministères et même si, globalement, tous les ministères voient leurs crédits augmenter - je crois qu'il n'y en a que deux qui n'augmentent pas, les finances et les anciens combattants, cette hausse des crédits est due au fait de l'arrêt d'un certain nombre de mesures d'urgence. C'est le « quoi qu'il en coûte ». Ce qui permet de réorienter un certain nombre de crédits vers des ministères, notamment celui de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Malgré tout, les dépenses de l'Etat vont baisser globalement d'environ un point entre 2022 et 2023.

J'ai résumé dans un tableau et un graphique les crédits plus spécifiques de la MIRE (Mission recherche et enseignement supérieur), dans lesquels il n'y a pas que le ministère de l'Enseignement supérieur. Les crédits de la MIRE augmentent donc de 5,2 %. Certains vont dire que c'est bien, que c'est beaucoup. Quand on rapporte cela à l'inflation qui est évaluée à 4,2 - ce qui est très optimiste -, cela ne fait qu'un point de progression réelle. Ceci dit entre parenthèses.

Au sein de la MIRE, les crédits spécifiques du ministère de l'Enseignement supérieur augmentent à peu près dans la même proportion, soit de 5,36 %.

Ceci se décompose en trois programmes principaux :

- le programme 150, formation supérieure et recherche qui augmente de 4,9 % ;
- le programme 172, recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires qui augmente de 4,4 % ;
- le programme vie étudiante qui n'augmente que de 1,6 %.

On a ouvert des guillemets dans le document pour indiquer que cette augmentation des crédits permettait de réaliser trois objectifs principaux que se sont fixés le gouvernement et la ministre.

Le premier objectif est la prise en compte de la revalorisation du point d'indice, qui a augmenté de 3,5 points, qui est tombée en juillet, sachant que cette revalorisation n'est prise en compte que pour 2023 ; c'est-à-dire que pour 2022, ce sont les établissements qui la prennent sur leurs fonds propres. C'est vrai pour tous les établissements, mais c'est vrai aussi pour la ComUE.

Le deuxième objectif est de poursuivre la trajectoire de crédits de la LPR, notamment sur l'augmentation du nombre de doctorants et la revalorisation de leur rémunération.

Et un certain nombre de mesures nouvelles, qui ne sont pas aussi nouvelles que cela, qui sont la poursuite de ce qui avait été enclenché au moment de la crise Covid en faveur des étudiants.

Je ne vais pas détailler, si vous avez des questions, vous pouvez les poser, sinon je vous renvoie vers le document du ministère, en sachant que comme le projet de loi de finances 2023 a été adopté avec un 49.3, le document du ministère est le bon. Des amendements avaient commencé à être proposés, mais ils n'ont pas été pris en compte. La copie du ministère est donc celle qui, aujourd'hui, fait foi pour le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Nous avons fait un petit zoom sur la question de la crise énergétique puisqu'il y a un impact fort dans tous les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche. Cet impact est moindre pour UBFC puisque nous n'avons finalement pas un gros patrimoine immobilier et, en plus, ce n'est pas nous qui gérons en direct nos fluides, en tout cas le chauffage. Sur Dijon, nous sommes en effet à la MRI, donc locataire de la Région, ainsi qu'à Bouchard où nous avons une petite maison qui nous est mise à disposition par l'uB. Côté bisontin, nous sommes logés par la métropole de Besançon et nous sommes sur le réseau de chaleur de l'UFC.

Le ministère a néanmoins pris en compte partiellement les demandes des présidents d'université. Il a donc mis en place deux dispositifs, un amortisseur électricité qui va permettre de réduire automatiquement la facture d'électricité avec un mécanisme très compliqué, sur la part de la facture qui est produite par le marché et pas celle qui vient du nucléaire. Et puis un fonds exceptionnel qui n'est pas dans le projet de loi de finances mais dans le projet de loi de finances rectificative 2022. Il s'agit d'un fonds exceptionnel de soutien de 275 millions d'euros dont 200 fléchés vers les établissements supérieurs et de recherche. Nous avons reçu avant-hier la notification pour UBFC d'un premier versement de 6 798 €.

On nous dit que c'est un premier versement, qu'il y en aura peut-être un en 2023.

Nous sommes donc peu impactés. Là où cela risque de nous impacter un peu plus fortement, c'est parce que si tous les établissements d'enseignement supérieur sont touchés par l'augmentation des coûts de l'énergie, toutes les collectivités territoriales la prennent aussi de plein fouet. Les grosses collectivités territoriales, donc toutes les Régions, tous les Départements et les grosses communes et établissements publics de coopération intercommunale ne bénéficient pas du bouclier énergétique. Par exemple, la Région Bourgogne-Franche-Comté - et je laisserai la vice-présidente préciser s'il le faut -, a fait un communiqué de presse ou la Présidente évalue le surcoût à 140 millions sur 2022 et 2023. La Région devra donc forcément, à un moment, faire des choix et cela peut impacter le soutien qu'elle apporte à l'enseignement supérieur. Il faut donc aussi l'avoir en tête.

Voilà pour le contexte national.

À l'échelle locale, je ne vais pas revenir sur ce qu'a dit Monsieur le Président. On avait refait un petit récapitulatif des différentes phases dans lesquelles nous vivons depuis le début de l'année puisque les crises ont commencé en janvier-février 2022. Le 2 septembre, il y a eu la décision de l'université de Bourgogne de sortir d'UBFC suite au refus du double siège.

Et il y a eu ce courrier du 27 octobre qui est tombé au moment où nous avons terminé de rédiger notre budget rectificatif pour 2022. Le président vous a résumé les

choses. Nous l'avons refait très spécifiquement avec les attendus de ce courrier, avec la question qui se posait et qui continue encore un peu à se poser pour le budget initial puisque suite à une première rencontre avec les services du rectorat pour examiner le budget rectificatif, il y avait deux options. Soit nous étions en mesure de faire un budget initial réduit *a minima* s'en prendre en compte les PIA. Mais, comme vous l'a dit le président, nous ne pouvons pas simplement retirer les 200 et quelques lignes du PIA puisqu'à l'intérieur, il y a les salaires des doctorants et un certain nombre de choses que nous sommes bien obligés de prendre en compte. Ce qui veut dire que c'est du détricotage de chacune des lignes, ce qui est un peu compliqué.

On nous dit qu'il faut que le budget soit sincère, qu'il prenne en compte des recettes certaines et des dépenses probables, mais concernant les recettes, il y a plein de points d'interrogation qui sont posés et qui, de toute façon, amèneront à un budget qui sera en déficit puisque les PIA génèrent des frais de gestion importants qui nous permettraient d'équilibrer le budget.

Voilà pour la première option. Nous faisons un budget initial pour le soumettre au Conseil d'administration prévu le 15 décembre.

L'autre option était de dire que nous n'étions pas en mesure de faire un budget dans les temps et qu'on ne le voterait qu'en début d'année 2023, ce qui veut dire qu'on ne pouvait fonctionner qu'avec 80 % du budget de l'année 2022. Ceci pose un autre problème qui est qu'à ce moment-là, c'est le rectorat qui administrerait notre budget. On a bien senti que ce n'était pas leur option première.

J'ai revu les services financiers ce matin. Je leur ai dit que nous devons rendre notre copie pour le 30 novembre, ce qui fait exactement, avec aujourd'hui, 9 jours ouvrés. Nous allons donc faire le maximum pour rendre ce budget, mais ce sera forcément un budget - je vous préviens d'ores et déjà, Mesdames et Messieurs les administrateurs - où vous n'aurez pas beaucoup d'informations. Nous essaierons d'aller à l'essentiel en faisant en sorte que les salaires et les bourses soient garantis et que les Graduate Schools puissent fonctionner, ainsi que les écoles doctorales.

Devant toutes ces incertitudes et l'impossibilité de finaliser, au moment où on écrivait ce DOB puisque, comme le président vous l'a dit, il y a encore un certain nombre de choses qui ne sont pas arrêtées, nous avons fait le choix - et Monsieur le Président a accepté - que ce document d'orientations budgétaires soit composé de deux documents qui sont aujourd'hui finalisés.

Le premier, ce sont les axes stratégiques en Bourgogne-Franche-Comté qui sont la synthèse de discussions qui ont été lancées depuis 2021 avec les chefs d'établissement, avec les directeurs des unités de recherche, les porteurs de PIA. On en avait débattu en CA le 28 octobre 2021. Ce document fixe, comme son nom l'indique, les axes stratégiques scientifiques de la ComUE.

Le deuxième document est encore un document de travail, on l'a intitulé « Vers la transformation ou la disparition d'UBFC », c'est-à-dire qu'il présente quelques scénarios et les conditions de réussite de ces scénarios en fonction de la réponse qui sera apportée par le ministère sur le projet qui lui sera remis. Comme le président l'a dit, il y a le projet d'EPE, le projet de ComUE expérimentale et maintenant, il faut que ces deux projets trouvent leur cohérence à l'échelle régionale, un projet de coordination régionale.

C'est donc bien toute la difficulté et nous espérons tous une réponse rapide. Si les planètes s'alignent bien, c'est-à-dire que le projet arrive, que le ministère répond rapidement, au moment où nous allons vous présenter un projet de budget, le 15 décembre, le paradoxe serait qu'il soit complètement remis en cause parce que la décision du ministère n'aura pas été celle que nous attendions.

Nous allons faire en sorte de vous donner le maximum d'informations pour ce CA du 15 décembre.

Lionel Maillot m'a fait remarquer quelque chose qui ne doit pas être complètement innocent, je pense qu'une partie de mon cerveau a dû traduire cela. Page 8, tout en haut, je dis qu'on a évoqué avec les « sévices » du rectorat. Il faut bien entendu lire « services ».

Je ne l'ai pas fait exprès et je ne l'ai pas vu à la deuxième relecture. Vous rectifierez donc bien entendu puisque ce sont bien les services du rectorat que nous avons vus hier et comme l'a dit le président, nous sommes sur l'option où nous faisons le maximum pour rendre un document qui soit le plus sincère possible pour le 30 novembre.

Sur les axes stratégiques et sur la suite, c'est le président qui pourra préciser.

M. Grevey.- Madame Clerget, pour débiter.

Mme Clerget.- Vous avez fait état d'un déficit prévisionnel en 2022 et 2023 de l'ordre de 300 000 à 400 000 € chaque année. Est-ce que cela peut avoir des répercussions sur les versements de salaire si la trésorerie s'avérait insuffisante ?

M. Grevey.- Non, il n'y a pas de difficultés de ce côté-là. La trésorerie est de près de 20 millions.

Ce déficit est sur les fonctions support. C'est un élément qui est important. Il est lié au fait que nous avons eu un triplement du budget d'UBFC entre 2017 et 2021-22. Je crois que c'est à peu près cela, mais c'est indiqué dans le document. Et les ressources, pour accompagner la gestion des projets, etc., n'ont pas augmenté de la même façon.

Le modèle économique devait de toute façon être revu.

On s'en sortirait parce qu'on attend une rentrée, comme vous avez pu le voir, de l'ordre de 1,2 M€. Mais après, il faut effectivement changer le modèle économique du système, c'est évident.

Monsieur Genelot.

M. Genelot.- Dans un premier temps, je pense que l'on peut déjà remercier les services d'UBFC pour leur travail, pour leur adaptation à ces situations difficiles. Si le Conseil d'administration leur transmet le message directement par vous, je pense que cela n'apportera pas grand-chose, mais...

M. Commeau.- Cela ne fait pas de mal !

M. Genelot.- Je trouve que c'est important.

Ensuite, j'ai une question d'ordre technique. Deux solutions sont proposées, soit l'arrêt d'UBFC, soit la transformation d'UBFC. Il y a quelque chose que je n'ai pas totalement compris. Le projet qui est prévu à l'heure actuelle par les établissements qui souhaitent rester dans UBFC, c'est de continuer à travailler ensemble dans une ComUE expérimentale. Donc dans quelle mesure peut-il vraiment y avoir un arrêt d'UBFC ? C'est-à-dire qu'en fait, il y aurait un scénario où on arrêterait UBFC et ces établissements-là, ensemble, reconstruiraient une ComUE expérimentale ?

M. Grevey.- Premièrement, nous répondons à l'injonction du ministère qui nous demande de prévoir les jalons d'arrêt d'UBFC. C'est le premier élément.

Le deuxième élément, c'est quand on fait l'analyse de l'arrêt d'UBFC et que l'on voit le travail que c'est, si jamais une ComUE expérimentale se mettait en place, ce serait effectivement bien plus judicieux de maintenir UBFC tout en transformant profondément, j'en ai bien conscience, donc en modifiant les missions, etc. Ceci d'une part parce que cela demandera moins de travail et, d'autre part, c'est aussi moins anxiogène pour les personnels parce qu'on a tout de même près de 90 personnes avec deux tiers qui sont des personnels contractuels et la situation est plutôt inquiétante pour eux.

C'est pour cela que dans le document qui vous est proposé, on parle de mettre en place une cellule RH d'accompagnement avec des référents de tous les établissements, on parle d'une charte d'accompagnement et de suivi des personnels qui a déjà été écrite. Il faut maintenant qu'elle soit validée. Ensuite, il faut que nous mettions en place les principes de reclassement des personnels. Sauf que les principes de reclassement du personnel vont dépendre des projets qui seront mis en place, des besoins, etc. On ne peut donc pas aller

bien plus loin aujourd'hui sur ces principes de reclassement parce qu'il faut attendre de savoir quels seront les besoins pour la suite.

En tout cas, j'aurai une attention toute particulière sur le devenir des personnels. C'est vraiment le point sur lequel je serai capable de sortir de ma réserve.

Madame Di Scala.

Mme Di Scala.- Pour prolonger la question, si on va dans une logique de transformation d'UBFC avec cette ComUE expérimentale potentielle, que vont devenir les personnels de l'uB qui sont administratifs et techniques qui interviennent dans UBFC ?

M. Grevey.- Il y a bien entendu des personnels dans les laboratoires, des responsables administratifs, etc., qui sont en lien avec les équipes d'UBFC. Là où il y a le plus d'échanges, c'est au niveau du doctorat puisque là, il y a des personnels du service de la recherche de l'uB qui sont dans les écoles doctorales, la mission doctorale, le bureau administratif de site, etc. Là, oui.

En revanche, quand on parle du doctorat, pour l'instant, l'ensemble des établissements souhaitent que les choses restent à l'identique. Je ne sais pas si, *in fine*, ce sera exactement à l'identique.

Après, en termes de mises à disposition, il n'y en a pas autant que cela. Du côté de l'uB, il y a une mise à disposition payante mais je crois que c'est pour le doctorat. Sinon, ce sont tous des personnels UBFC, c'est-à-dire payés par UBFC qui sont soit des titulaires, soit des contractuels.

Madame Martinez.

Mme Martinez.- Merci Monsieur le Président. Je vais rebondir aussi parce que la Région a été convoquée par votre directeur lors des échanges sur le DOB.

Je vais d'abord adresser mes pensées aux personnels d'UBFC qui travaillent dans ce contexte très incertain, contexte qui nous rend difficile la lancée du travail et la constitution budgétaire, notamment les perspectives budgétaires pour l'année prochaine. Sachez que nous en avons absolument bien conscience, *a fortiori* dans ce contexte où le courrier indiquant l'arrêt des PIA qui vient par ailleurs formaliser ce qui s'entendait depuis un certain nombre de semaines nous rend la tâche particulièrement difficile.

Au passage, j'ai une petite question. Je voulais savoir si vous aviez une obligation de voter votre budget initial avant le 31 décembre 2022. Je dis cela en tant que collectivité qui a un délai un peu plus large pour pouvoir procéder au vote de son budget.

Par ailleurs, je vous informe aussi qu'un mail est parti en début d'après-midi sur ce sujet concernant notamment les Graduate Schools puisque les financements PIA côté Région s'inscrivent sur du cofinancement PIA et aujourd'hui, pour éviter tout refus de paiement, les porteurs de projets sont invités à suspendre leurs engagements pour le moment, donc vraiment dans cette perspective d'éviter toute difficulté.

Pour revenir plus globalement à la situation financière de la Région et notamment à la question des contraintes énergétiques qu'Eric a évoquée tout à l'heure, le chiffre que tu as en tête et qui a été évoqué par Madame la Présidente de 140 millions est très juste au regard de l'inflation, au regard de nos dépenses énergétiques, du patrimoine bâti de la Région. Nous sommes en effet en pleine construction budgétaire côté Région. Nous sommes encore en train d'échanger et de construire nos propositions budgétaires. Le budget sera voté au mois de janvier, mais c'est un élément de contexte qui est effectivement extrêmement important.

Malgré tout, dans ce contexte, je veux lire le courrier qui a été adressé par le ministère et le SGPI comme une dernière chance qui est laissée pour apporter une vraie solution de structuration de la recherche à l'échelle Bourgogne-Franche-Comté. Ceci a été dit précédemment et en introduction, nous avons vraiment, y compris suite à la visite du SGPI sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté et les échanges que nous avons pu avoir, une vraie reconnaissance de l'excellence de la recherche chez nous, en Bourgogne-

Franche-Comté.

Vous savez par ailleurs que la Région est fortement attachée à cette structuration à l'échelle du territoire régional. Il reste donc aujourd'hui cette opportunité qu'il faut impérativement saisir et je pense que tout le monde en est parfaitement conscient. Et malgré les difficultés que vous évoquez dans la construction budgétaire, dans les orientations budgétaires, j'aimerais redire aussi l'importance qu'il y a à se saisir de cette dernière chance pour une proposition ambitieuse telle que le mérite nos chercheurs, nos chercheuses et, plus largement, l'enseignement supérieur et la recherche en Bourgogne-Franche-Comté.

M. Grevey.- Merci.

Je vais laisser la parole à Éric Commeau sur les points réglementaires.

M. Commeau.- J'ai relu attentivement le Code de l'éducation pour savoir si la date du 31 décembre de l'année était stipulée. Ce n'est écrit nulle part, mais c'est une règle tacite et cela nous a été reconfirmé hier, si nous n'avons pas voté notre budget, nous ne pouvons pas engager des dépenses à partir du 1^{er} janvier.

Il est néanmoins prévu un certain nombre de cas où le budget ne peut pas être voté, déjà parce que le Conseil d'administration refuserait de le voter. C'est une possibilité. Et puis si le budget n'est pas sincère, si le budget ne prévoit pas les dépenses, etc., dans ce cas-là, il est prévu que ce soit le recteur, en l'occurrence la rectrice de région académique, chancelière des universités, qui fasse adopter ce budget et qui le fasse exécuter, qui peut donc redemander un nouveau vote. Dans ce cas, on fonctionne avec 80 % du budget de l'année n-1.

Mme Martinez.- Ce que tu évoques, c'est comme une tutelle.

M. Commeau.- C'est comme une sorte de mise sous tutelle où ce serait tout de même les services d'UBFC qui feraient le travail pour faire fonctionner les labos, les services, etc. C'est donc une possibilité, sachant qu'il n'y a pas ce que nous connaissons dans les collectivités territoriales, c'est-à-dire la possibilité d'aller jusqu'au 31 mars et de fonctionner par 12^{ème}. Ceci n'existe pas dans le Code de l'éducation.

Mme Martinez.- Merci.

M. Grevey.- Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? (*Néant*).

Vous l'avez compris, le budget qu'on vous présentera le 15 décembre sera dans un contexte de profond changement, soit de transformation d'UBFC, soit de disparition d'UBFC.

Concernant l'échéance, nous faisons des propositions, soit avant mi-2024, selon moi, parce qu'il faut aller jusqu'à la fin de l'année universitaire. Mais si on devait arrêter UBFC, je pense qu'il faudrait tout de même maintenir jusqu'au premier trimestre 2025, donc aller jusqu'à la fin du projet ISITE si le projet ISITE est encore actif, c'est-à-dire si les outils d'arrêt progressif sont maintenus parce que si l'arrêt est brutal, on peut effectivement s'arrêter beaucoup plus vite. Mais il ne serait pas très compréhensible qu'on arrête les projets du PIA avant la fin d'UBFC. Tout peut arriver, mais en termes de logique, cela paraît un peu surprenant.

Monsieur Genelot.

M. Genelot.- Dans quelle mesure, en tant que Conseil d'administration, sommes-nous décisionnaires sur ce choix de continuer ou d'arrêter ? Est-ce que cela dépend de nous au final ? J'imagine que non, mais est-ce que nous devons tout de même prendre une décision au final ? Parce que je pense que c'est dans l'intérêt de tous et dans l'intérêt des personnels de faire en sorte que l'UBFC se transforme. Donc en tant que Conseil

d'administration, j'espère que l'on peut avoir un certain rôle.

M. Grevey.- Il est clair que nous sommes la maison commune des établissements membres. Aujourd'hui, l'ensemble des établissements membres sont toujours présents. Il n'y a donc pas de question, *a priori*, avant la fin du contrat de site. Ce sera après le contrat de site.

On n'a jamais vu qu'on arrêtaient une ComUE parce qu'il y avait un ou deux membres qui sortaient. Il est prévu que des membres sortent et cela n'entraîne pas l'arrêt de la ComUE. Après, je ne sais pas quel pouvoir a la tutelle.

En tout cas, si des établissements membres souhaitent poursuivre une ComUE, il est clair que ce serait tout de même mieux de poursuivre sur la base de ce qui existe aujourd'hui parce qu'il y a déjà des acquis, etc. Cela coûterait très cher si nous devions transférer tous les projets qui existent aujourd'hui, donc tout faire remonter à l'ANR et ensuite tout faire redescendre dans la future ComUE, par exemple.

Je pense que la raison voudrait qu'il y ait une poursuite avec une transformation, bien entendu puisque si c'est pour faire le même outil, cela ne servirait à rien du tout. On a bien vu que depuis 2015 on n'arrivait pas à fonctionner. Mais de fait, le CA serait amené à voter les nouveaux statuts.

Mme Clerget.- Les statuts d'UBFC prévoient que le CA d'UBFC délibère sur les modalités de retrait d'un membre. À quelle date pensez-vous pouvoir nous soumettre les modalités de retrait, l'échéancier précis, etc. ?

M. Grevey.- On devrait aussi parler des différentes options (CCT, EPE, etc.). Je crois que cela avait été demandé par Monsieur Beaud et on avait dit qu'on travaillerait avec Madame Pucéat sur le sujet.

On ne l'a pas fait pour l'instant parce que nous attendons que les établissements aient décidé de là où ils veulent aller pour savoir qui sort de la ComUE et qui ne sort pas.

Imaginons qu'on dise qu'on arrête la ComUE, on ne va pas faire une première délibération en disant qu'on sait qu'UB et BSB sortent et, après, refaire une autre délibération sachant que les autres sortent. Il faut donc attendre que tout soit bien défini.

J'ai fait quelques propositions dans le document du DOB, qui seront bien entendu à discuter. Ce ne sont que des propositions de base, mais il fallait poser des éléments pour que nous puissions, ensuite, discuter sérieusement.

Nous en parlerons donc une fois que la trajectoire sera arrêtée. Si cela va très vite, ce sera peut-être en janvier. Sinon, peut-être un peu plus tard. Je ne saurai pas vous dire parce que si on fait les choses par à-coups alors qu'on est dans des moments incertains, cela ne sert pas à grand-chose d'y revenir à plusieurs fois.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Néant*).

Il n'y a pas de vote sur le DOB.

M. Commeau.- On acte qu'il y a eu débat.

M. Grevey.- Merci.

5. Charte du télétravail : Proposition d'actualisation

Je vous propose de passer au sujet suivant.

Nous allons rentrer dans des sujets plus classiques. Nous allons parler de la charte du télétravail. Une première charte du télétravail avait été faite le 15 octobre 2020 et là, nous avons fait une mise à jour.

Je vais laisser le directeur général des services présenter le rapport.

M. Commeau.- Le Conseil d'administration d'UBFC avait effectivement adopté une charte du télétravail en octobre 2020. Depuis sont parus non pas deux décrets, comme les services du rectorat nous l'ont fait remarquer, mais un décret et un arrêté le 26 août 2021. Ils ont un peu précisé les conditions générales dans la fonction publique de l'Etat, des collectivités territoriales et de la fonction publique hospitalière suite à un protocole d'accord qui a été rédigé en juillet 2021 avec toutes les organisations syndicales représentant les agents de ces trois fonctions publiques.

Il était donc nécessaire de réactualiser notre charte. Ce travail avait été initié. Il a été mis en *stand-by* et nous l'avons repris récemment. Nous en avons rediscuté en comité technique.

Nous avons tenu du compte de ces nouvelles modalités générales. On vous enverra une version modifiée parce que dans les visas, le Code général de la fonction publique a été modifié. Pour le premier « vu », ce n'est donc plus la loi 2012, mais c'est directement maintenant l'article L430.1 du Code général de la fonction publique que l'on cite, ce qui ne change rien sur le fond.

Dans un souci de clarté, on vous a mis en rouge les modifications. Ce ne sont pas forcément des modifications puisque la plupart de ces éléments précisent un certain nombre de principes sur le champ d'application de ce qu'est le télétravail, sur les principes généraux comme le volontariat, l'alternance entre travail et télétravail, la question de la réversibilité, sachant que l'on peut mettre fin provisoirement ou définitivement à du télétravail, ainsi que la question des outils numériques puisque c'est au cœur du sujet un peu partout.

La grande modification qui est générale et qui n'est pas propre à UBFC, c'est qu'a été institué un forfait « télétravail » qui était jusqu'alors de 220 € maximums par an, de 2,50 € par jour travaillé avec un plafond de 220. Mais nous n'avons pas indiqué de plafond parce qu'il vient d'être revalorisé du fait de la crise énergétique. C'est pour cela qu'on dit qu'il est fixé par arrêté ministériel, ainsi nous n'aurons pas besoin, à chaque fois, de modifier la charte.

Sur les modifications, on précise qu'il faut qu'il y ait un accord des deux parties. Ce qui semble aller de soi, mais c'est mieux de l'écrire. On précise que cela fait l'objet d'une convention individuelle de télétravail. Et on précise également les modalités d'interruption du télétravail, soit parce qu'à un moment la personne souhaite revenir travailler, soit parce qu'il peut y avoir des coups de bourre et on peut être amené à demander à quelqu'un, par exemple s'il faut faire le budget et que c'est mieux de le faire sur place qu'à son domicile, de revenir et d'arrêter de télétravailler de façon exceptionnelle.

On a modifié aussi la possibilité de signer des conventions individuelles. Il y avait le président, le directeur général des services et, en CT, on nous a demandé de rajouter également le directeur, donc en l'occurrence actuellement la directrice des ressources humaines. On modifiera donc son arrêté de délégation en conséquence.

Nous avons également assoupli les jours sur lesquels on pouvait télétravailler puisque dans la précédente charte, il y avait interdiction de prendre deux jours consécutifs après un week-end ou avant un week-end. On a fait sauter cette clause parce que cela devenait un peu compliqué.

On est resté sur deux jours maximums. Le protocole d'accord permet d'aller jusqu'à trois, mais nous considérons que compte tenu de la spécificité d'UBFC où on est déjà sur trois sites, si on passait à trois jours, il y aurait des collègues qui ne se verraient jamais. On a donc limité à deux jours et on a maintenu ces autorisations de télétravail uniquement les lundi, mardi, jeudi et vendredi et pas le mercredi. Ceci a fait suite à une discussion et le CT a convenu que c'était bien de rester ainsi.

Nous avons maintenu les plages fixes pendant lesquelles on devait être devant son poste de travail.

Nous avons institué des jours flottants de télétravail uniquement pour les directeurs. C'est-à-dire qu'un directeur a la possibilité soit d'opter pour un jour de

télétravail fixe dans la semaine, soit - et c'est le cas du DGS par exemple - les prendre plutôt de manière non pas aléatoire mais en cas de besoin. Par contre, il faut prévenir 48 heures à l'avance qu'on pose un jour de télétravail parce que derrière, il y a tout de même des questions de responsabilité, d'assurance... Il faut qu'on sache que la personne, si elle n'est pas à son bureau, est en télétravail.

Voilà pour les principales modifications.

Nous avons également travaillé à vérifier que tous les télétravailleurs soient bien entendu joignables par mail mais aussi par téléphone, ce qui n'était pas toujours évident parce qu'un certain nombre d'agents devaient utiliser leur téléphone portable personnel. Là, nous allons mettre en place un système de renvoi automatique.

Nous avons aussi introduit la possibilité que l'ancien CHSCT qui deviendra une formation spécialisée du nouveau CSA puisse, le cas échéant, réaliser une visite sur le lieu d'exercice du télétravail s'il y avait un souci du côté du télétravailleur ou du côté de l'employeur.

Cette charte a été vue à plusieurs reprises en CT et le dernier CT a donné un avis favorable à l'unanimité. Il vous est donc demandé de délibérer et de faire en sorte que cette charte soit maintenant applicable et communiquée à tous nos collègues.

M. Grevey.- Est-ce qu'il y a des remarques, questions, suggestions ? (*Néant*).

Je remercie Madame Cuche, notre DRH, et tous les membres du CT pour le travail qui a été fait sur cette mise à jour.

S'il n'y a pas de remarque, je vais vous demander de bien vouloir approuver le projet de charte tel que joint, mais avec les petites modifications qui sont liées aux visas et au fait qu'on va enlever le montant de 220 € forfaitaires puisqu'on dit que c'est le montant en vigueur au moment donné.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

J'ai l'impression qu'il y a unanimité. Si je me trompe, dites-le. (*Néant*).

Je vous remercie pour cette approbation à l'unanimité.

6. Campagne d'emplois 2023

Nous passons maintenant au rapport n° 6 qui est la campagne d'emplois 2023.

On peut penser qu'il est un peu surprenant de faire une campagne d'emplois alors qu'on parle peut-être d'arrêter. Il n'empêche que la campagne d'emplois concerne les personnels et que ces derniers n'ont pas à être pénalisés parce qu'on risque soit d'arrêter, soit de transformer UBFC. Nous proposons donc une campagne d'emplois classique pour cette année.

Je pense que c'est toujours Monsieur Commeau qui va nous la présenter.

M. Commeau.- Ce sera rapide.

Pour les campagnes d'emplois, nous sommes tenus aussi par les calendriers rectoraux et ministériels, avec la difficulté - et c'est quelque chose que je découvre, venant de la fonction publique territoriale - que c'est très contraint et qu'on ne peut pas ouvrir autant de postes qu'on le voudrait en interne puisqu'on ne doit pas dépasser 50 % par grade en interne. Si on veut en ouvrir deux en interne, par exemple, il faudrait qu'on en ouvre deux aussi en externe.

Il y a eu là aussi des discussions. Cela a été concerté avec les directeurs de chaque direction d'UBFC et nous en avons parlé à trois reprises en comité technique.

La proposition qui vous est faite, qui a reçu un avis à l'unanimité du dernier comité technique qui s'est réuni le 9 novembre, est de créer en interne ;

- un poste d'ingénieur d'études à la direction de la recherche et des écoles doctorales ;

Et, en externe :

- un poste d'ingénieur d'études à la direction des affaires financières ;
- un poste de technicien ou de technicienne à la direction des ressources humaines ;
- un poste de technicien ou de technicienne à la direction des affaires financières.

Comme l'a dit Monsieur le Président, ce n'est pas parce qu'il y a des incertitudes sur le devenir d'UBFC que l'on doit bloquer le fait qu'un certain nombre de nos collègues aient envie de stabiliser leur situation. Après, il faut qu'ils passent le concours et qu'ils le réussissent, mais il s'agit de permettre aussi de déprécier puisque nous avons aujourd'hui deux tiers de nos effectifs qui sont des emplois de contractuel. Tout le monde n'a pas envie d'être fonctionnaire, mais quelques collègues veulent tout de même pouvoir accéder à des postes statutaires.

M. Grevey.- En sachant bien entendu que ces postes ne sont pas réservés à des personnes, nous sommes bien d'accord. Mais nous leur offrons la possibilité de concourir. Est-ce qu'il y a des questions ou remarques ? Monsieur Piat.

M. Piat.- On sait que la ComUE n'est pas aux RCE. On sait par ailleurs qu'actuellement, la politique de l'Etat n'est pas à la création de postes, c'est même plutôt le contraire. Pour avoir été dans un établissement non-RCE et avoir été basculé aux RCE extrêmement récemment, la pression que nous avons eue à subir était très forte. Ce qui veut donc dire des négociations auprès du ministère particulièrement compliquées avec, bien souvent, un ministère qui raisonne plus en modalités de tableur Excel avec des directives qui sont envoyées, qui sont qu'il faut baisser la masse salariale. Et en général, la réponse est non à la création.

Finalement, ceci pose aussi une ouverture par rapport aux discussions qui ont eu lieu avant, c'est que si on veut construire quelque chose de nouveau, motiver des personnes, sortir des personnels de statuts précaires, le modèle ComUE où on a beaucoup de personnes qui sont embauchées sur des CDD est un modèle qui ne va pas dans le bon sens.

Ce que j'aimerais savoir, derrière ces vœux pieux de création de postes, c'est quelle est la probabilité ? A-t-on une idée de ce qu'il y a déjà eu comme pré-négociations avec le ministère pour savoir si cela resterait un vœu pieux ou si on avait une forte chance d'avoir ces postes ou pas ?

Ensuite, par rapport à ma deuxième partie de question concernant le futur modèle, est-ce que la question des personnels est une clé de lecture dans le mode de construction de l'avenir ou est-ce que, pour le moment, on est plus sur des constructions avec des discussions plus politiques, stratégiques en termes de gestion de l'enseignement supérieur sur la région ?

M. Grevey.- Merci Monsieur Piat.

Je vais peut-être vous rassurer. En fait, nous avons des supports de poste puisque nous avons 26 ETP possibles de postes Etat. L'idée est de mettre au concours des postes que nous avons, mais qui ne sont pas occupés par des titulaires.

La probabilité d'obtenir ces postes, hormis le fait que je ne sais pas si le ministère va nous bloquer en cours de route, est pour moi proche de 100 %. C'est un élément important.

Après, vous dites que les ComUE ont beaucoup de contractuels. Non, pas forcément. Si on avait dimensionné l'outil ComUE avec 26 postes de titulaires et qu'on s'était cantonné à cela, on aurait effectivement une ComUE où il n'y aurait que des titulaires, sauf que nous avons une ComUE qui a intégré beaucoup de fonctions, de compétences qui font que les 26 postes que nous avons eus au départ n'ont pas été suffisants.

Nous avons également eu "la malchance" d'avoir des chercheurs qui gagnent

beaucoup de projets, ce qui demande du travail pour les gérer et donc plus de personnels.

« *Est-ce que les personnels sont dans la clé de lecture du projet ?* » J'imagine que oui puisque les chefs d'établissement qui portent le modèle de ComUE expérimentale nous ont demandé de faire un modèle économique pour voir comment les choses pouvaient se passer. Nous leur avons fourni puisque quand on nous demande quelque chose, nous répondons. Je peux donc dire que les personnels sont au cœur de la préoccupation.

J'espère avoir répondu.

M. Piat.- Merci. Je suis heureux d'apprendre que ce ne sont pas des créations. On croise les doigts.

Mme Cayot.- C'est juste pour ma compréhension. Si la ComUE devait s'arrêter, que deviendraient les personnels titulaires ?

M. Grevey.- Les personnels titulaires peuvent rejoindre les ex-établissements membres, en sachant que l'objectif est que les personnels contractuels rejoignent également les établissements membres. L'objectif est que les personnels n'aient pas à payer le prix de notre échec institutionnel.

Mme Cayot.- Sur les 26 ETP qu'a UBFC, est-ce qu'on a déjà réfléchi ?

M. Grevey.- Non.

Mme Cayot.- C'est comme dans un divorce bien préparé...

M. Grevey.- Non. Je vous ai dit tout à l'heure que tout dépendrait des projets qui allaient ressortir, des besoins de ces projets en termes de personnels. Une fois que tout sera posé sur la table, on commencera à discuter et à avoir les clés de répartition.

Madame Clerget.

Mme Clerget.- J'aimerais connaître la localisation géographique de ces quatre postes, si c'est Besançon totalement ou en partie Besançon et en partie Dijon.

M. Grevey.- Pour l'instant, on ne les a pas positionnés du tout.

Mme Clerget.- D'accord.

J'aimerais suggérer que dans la fiche du profil de poste, il y ait une phrase disant que l'établissement de rattachement pourra évoluer en fonction de l'évolution du site parce qu'il y a tout de même des postes ouverts aux concours externes, avec peut-être l'arrivée de personnes ne connaissant pas du tout la situation. Ceci de façon que ces personnes sachent qu'elles pourraient potentiellement être rattachées ultérieurement à un autre établissement.

M. Grevey.- Votre remarque est judicieuse. Je vous remercie.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? (*Néant*).

Je vous propose de passer au vote.

Il vous est demandé de bien vouloir délibérer sur les propositions d'ouverture de postes aux concours pour la campagne d'emplois 2023 telles que présentées dans le rapport que vous avez lu et qui vous a été détaillé par Monsieur Commeau.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

7. Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne-Franche-Comté : demande de subvention 2023 auprès de la Région

Nous allons donc passer au rapport n° 7 qui va nous être présenté par Pascal Neige sur le pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique.

M. Neige.- Merci Dominique.

Ce rapport n° 7 concerne une demande de subvention portée par le pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne-Franche-Comté. Ceci passe par la ComUE parce que ce pôle est rattaché à la ComUE UBFC.

Vous avez dans le rapport l'ensemble des éléments pour comprendre. Pour faire simple, vous savez, puisque cela fait plusieurs années que c'est la même chose, que ce pôle travaille avec des subventions, subventions qui sont en partie redonnées aux équipes de recherche *via* un appel à projets.

Pour cette année, le pôle demande une subvention auprès du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 64 000 € afin de boucler son budget et de pouvoir préparer son activité et son appel à projets à venir.

M. Grevey.- Merci. Est-ce qu'il y a des questions ou remarques ?

Mme Martinez.- Monsieur le Président, vous nous permettrez simplement de ne pas participer au vote, avec Claude Mercier, puisqu'il s'agit d'une demande de subvention au Conseil régional.

M. Grevey.- Oui, tout à fait. Merci.

Je vous propose de passer au vote et donc de bien vouloir autoriser cette sollicitation de subvention à hauteur de 64 000 € auprès de la Région.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie pour votre avis unanime.

8. Appel à Projets génériques de l'ANR 2022 : Résultats UBFC

Je redonne la parole à Pascal Neige pour l'appel à projet générique de l'ANR 2022.

M. Neige.- Merci. Il s'agit ici d'un rapport qui appelle simplement une information qui concerne l'appel à projet de l'ANR et les résultats portés par UBFC.

Vous avez là encore, dans le rapport, un certain nombre d'informations qui vous permettent de comprendre les résultats et de les chiffrer avec une perspective temporelle depuis 2019.

Dans les grandes lignes, vous pourrez noter que pour ce qui concerne l'appel à projets générique de l'ANR, il y a une baisse significative du nombre de projets financés par l'ANR et portés par UBFC. Cette baisse peut être expliquée par deux raisons qui ne sont pas exclusives.

La première raison est que 2022 a été l'année de rédaction des rapports d'autoévaluation du HCERES qui a mobilisé beaucoup de monde et il est probable que certains collègues n'aient pas eu le temps de se concentrer sur une demande de projet ANR.

La deuxième raison est que l'université de Bourgogne, sortant de la ComUE, a anticipé cette sortie en demandant aux porteurs qui le voulaient de faire porter les ANR directement sur les comptes de l'université de Bourgogne.

Ces deux éléments juxtaposés expliquent probablement la baisse que vous pouvez noter sur 2022.

Il n'y a pas de vote particulier. C'est plus un résultat qui vous est exposé dans le rapport n° 8.

9. Erasmus+ : Mobilité pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique extérieure

M. Grevey.- Je vais maintenant donner la parole à Paul Alibert qui va nous parler de projets Erasmus+.

M. Alibert.- Bonjour à toutes et à tous. Ici aussi, il s'agit d'un rapport pour information.

Il s'agit des mobilités Erasmus+, mobilités pour les étudiants et personnels de l'enseignement supérieur soutenues sur les fonds de la politique extérieure. On va voir tout de suite ce que cela veut dire. Tout le monde connaît le programme Erasmus+. Ce programme concerne la mobilité des étudiants évidemment, mais également des enseignants-chercheurs et des personnels.

En général, on vient devant vous pour parler de la mobilité des étudiants dans le cadre de la politique intérieure, c'est-à-dire toutes les mobilités intra Europe. Ici, il s'agit d'une action particulière (K171) qui a pour objet la mobilité des étudiants et du personnel soutenue par les fonds de politique extérieure.

Le service des RI d'UBFC a déposé un projet qui concernait cinq pays, comme indiqué dans le rapport, de quatre régions : Israël et Liban d'une part, Arménie, Russie et Kenya d'autre part.

Les masters UBFC qui sont liés à ces projets-là sont au nombre de 11. Je ne vais pas les citer, ils vous sont indiqués dans le rapport, mais cela concernait beaucoup de masters sur les 16 masters UBFC.

Ce qui vous est indiqué dans le rapport également, ce sont les critères de sélection des dossiers, le premier étant évidemment la qualité du projet, le second est un critère plutôt de stratégie par rapport à ce qu'attend l'agence européenne, le troisième est un critère d'incidence, de généralité ou en tout cas de façon dont ces projets englobent les établissements, les universités des régions concernées.

La candidature UBFC a été retenue pour une subvention de 290 000 € pour le projet qui concernait l'Arménie. C'est un financement pour 36 mois. Il a été demandé beaucoup plus, mais comme indiqué dans le rapport, cela a été réduit parce que ce projet était en balance avec des établissements qui avaient des notes équivalentes.

Il est important de noter que ce financement va permettre de financer la mobilité sortante, ce que nous avons l'habitude de faire avec les bourses Erasmus, mais également entrantes, ce qui est intéressant aussi en termes d'attractivité du site. Mobilités entrantes et sortantes des étudiants, des enseignants et du personnel.

Ce projet accepté concerne quatre établissements, un en Arménie, et il est noté en *nota bene* que l'ajustement des partenaires reste possible. C'est-à-dire que si vous avez des partenaires Arméniens qui pourraient être englobés et qui ne sont pas dans la liste, tout est envisageable.

Pour ce qui concerne les trois autres demandes, pour l'instant, les projets déposés par UBFC sont en liste de réserve. Nous devrions avoir le 30 décembre les résultats des demandes faites pour les autres pays.

C'est un rapport pour information.

M. Grevey.- Merci Paul.

Ceci clôt les rapports de ce Conseil d'administration.

10. Questions diverses

Nous en arrivons aux questions diverses.

Je vais vous proposer une question diverse puis je vous demanderai si vous en avez d'autres.

- ***Futur schéma territorial de la vie étudiante***

Nous sommes en train de préparer le futur schéma territorial de la vie étudiante. Je vais vous en rappeler le processus.

Dans les textes de loi, il est dit que ce sont les ComUE qui portent, qui coordonnent les schémas directeurs de vie étudiante. Comme beaucoup de ComUE ont disparu, puisqu'au départ, on n'avait que des ComUE de possibles et ensuite, il y a eu d'autres possibilités, on est plutôt en train de passer sur des systèmes qui sont des schémas territoriaux de la vie étudiante.

Tout cela n'est pas encore formalisé dans la loi, mais c'est dans ce sens que les choses vont, la maille de travail étant le rectorat de région académique.

Ce qui fait que nous avons lancé l'opération pour préparer le futur schéma territorial de la vie étudiante en décidant que la parole principale que nous devrions entendre serait celle des étudiants. Les étudiants se sont rencontrés, des représentants d'associations, des représentants des conseils des établissements, etc. Ils ont fait des propositions sur des thématiques à regarder. Ensuite, nous avons fabriqué une enquête qui a été lancée et qui se terminera le 22 novembre.

Après cette enquête, il y aura des assises territorialisées. Cinq sites seront retenus pour mener des assises, pour préciser en fait les éléments de l'enquête et sur des territoires particuliers. Nous allons en effet essayer de faire des choses assez cohérentes.

Dans le même temps, nous avons également un entretien de tous les acteurs de la vie étudiante en région Bourgogne-Franche-Comté, ce qui veut dire les établissements, les collectivités territoriales, le Crous qui joue également un rôle dans le système, la Région, le rectorat... Ces entretiens seront donc menés pour prendre en compte les remarques, les éléments.

L'idée est de réussir à construire un schéma territorial de la vie étudiante qui soit vraiment une réponse aux besoins des étudiants, qui soit territorialisé et dont les éléments collectés puissent servir aux établissements pour bâtir leur schéma territorial, leur schéma de vie étudiante.

En fait, nous ne sommes que dans la coordination pour donner des éléments aux établissements qui auront à œuvrer. Normalement, nous aurons à faire un document chapeau qui montrera que tout a été fait ensemble, que nous avons bien réfléchi et que nous avons un mouvement cohérent, c'est-à-dire que nous travaillons tous ensemble sur les mêmes objectifs.

J'ai essayé d'être à peu près clair. Si je ne l'ai pas été, je vous prie de m'excuser.

Ce que je peux dire concernant l'enquête, c'est qu'on a 85 000 ou 87 000 étudiants dans le supérieur puisque nous prenons également en compte les étudiants qui sont en classe préparatoire, en BTS, ainsi que les étudiants des écoles qui ne sont pas membres d'UBFC. Ce qui fait à peu près 87 000 étudiants.

Nous avons déjà 10 744 enquêtes qui ont été ouvertes et 6 728 qui ont été terminées. Là, c'est donc déjà quelque chose d'intéressant.

Du côté des établissements membres d'UBFC, si je fais l'addition, je crois que l'on doit être à peu près à 80 % des 6 728 étudiants qui ont déjà rempli l'enquête. C'est donc plutôt un succès parce que d'après ce que j'ai compris de la part du cabinet qui nous accompagne, il aurait fallu avoir 5 000 retours alors que nous en avons déjà 6 728. Et je pense que d'ici le 22, nous en aurons encore plus. Cela devrait donc être intéressant.

Ce qui est important, c'est que nous réussissions à avoir suffisamment de retours par site parce que plus nous aurons de retours sur les sites, même si ce sont des petits sites, cela nous donnera une idée plus juste des attentes des étudiants.

Voilà pour le point que je voulais vous donner.

Les assises territoriales se dérouleront entre fin mars et mi-avril 2023 et nous aurons les résultats de l'enquête fin janvier parce qu'il faut le temps de tout mettre en place, de bien analyser.

Voilà pour l'information. Je ne sais pas s'il y a des remarques sur ce que je viens de vous dire ? (*Néant*).

Sinon, est-ce qu'il y a d'autres sujets que vous souhaiteriez aborder ? (*Néant*).

Je vous remercie pour cette séance du Conseil d'administration d'UBFC.

Je vous souhaite une bonne fin de journée et nous nous reverrons le 15 décembre pour le fameux budget initial 2023.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 12).